

INSTALLER UN PETIT RUCHER (BIO OU CONVENTIONNEL) SUR SON EXPLOITATION - INITIATION

3 mai et 7 juin 2022

PROGRAMME

Objectifs :

- | **Acquérir** les bases de l'apiculture.
- | **Savoir** détecter un environnement favorable à la colonie et s'occuper de sa colonie.
- | **Connaître** le matériel spécifique.
- | Se familiariser avec la **réglementation**.
- | **Adopter** des pratiques respectueuses des pollinisateurs

Méthodes et moyens pédagogiques :

- | Exposés, échanges
- | Cas concrets, **mise en pratique**

Public visé et prérequis :

| Agriculteurs, maraîchers, producteurs de PPAM, arboriculteurs, souhaitant installer quelques ruches sur leur exploitation ou candidats à l'installation ayant prévu ce besoin lors de leur entretien PPP. Aucun prérequis nécessaire

Frais d'inscription (14,50 € par jour) :

| **15,90 x 2 = 31,80 €** correspondant aux repas

Tarifs (cf. bulletin d'inscription) :

| Les frais pédagogiques sont **totalemment pris en charge par VIVEA** pour les contributeurs. Les porteurs de projet doivent avoir prévu ce besoin dans l'entretien PPP pour une prise en charge VIVEA. Autres statuts : cf. bulletin d'inscription

Durée & horaires :

| **2 jours** de 9 h 30 à 17 h30

Lieu :

| **3 mai** : Chambre d'agriculture, 96 rue des agriculteurs – 81000 ALBI
| **7 juin** : sur l'exploitation de M. FABREGUE – 81310 LISLE SUR TARN

Evaluation et validation :

| Un **QCM final** validera au fur et à mesure l'atteinte des compétences en lien avec les objectifs visés.
| Une **attestation de formation** vous sera délivrée à l'issue du stage.

Personne en situation de handicap :

Les personnes en situation de handicap sont invitées à nous contacter directement afin d'étudier les possibilités de suivre la formation

Intervenant

Vincent FABREGUES, apiculteur professionnel et formateur

Responsable du stage

Stéphanie CAMAZON – 06 69 45 54 15 – s.camazon@tarn.chambagri.fr

Pour conduire un petit rucher sur sa ferme

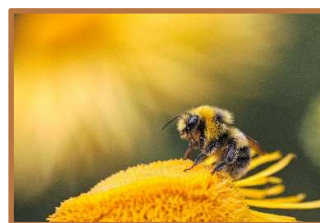
Programme :

1^{er} jour : les bases de l'élevage apicole

- La filière apicole et la mise en place d'un rucher.
- Biologie, comportement et activités d'une abeille. Bonnes pratiques culturales respectueuses des pollinisateurs.
- Le matériel nécessaire à la conduite d'un petit rucher.
- La réglementation autour de l'activité apicole.

2^{ème} jour : les fondamentaux pratiques

- Le planning de conduite annuelle d'un petit rucher.
- La connaissance et mise en pratique des principales manipulations. (mise en pratique sur exploitation)



Stage organisé avec la participation financière de VIVEA

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Préambule - Des modifications sont possibles sur les stages présentés dans notre offre catalogue / site internet (nom des intervenants, dates et lieu des formations). Cependant le programme final détaillé est systématiquement envoyé avant toute inscription définitive

Public – La Chambre d'agriculture développe son offre de services dans un contexte de **principe de spécialité, ce qui signifie que nos formations s'adressent aux actifs du monde agricole** : agriculteurs et agricultrices, aides familiaux et conjoints collaborateurs reconnus par la MSA dits « contributeurs VIVEA », personnes en cours d'installation ayant passé un entretien 3P et dites « bénéficiaires VIVEA par dérogation » sous certaines conditions (renseignements auprès de VIVEA : 0561003190). Nos formations sont aussi ouvertes aux salariés d'exploitations agricoles dont les frais pédagogiques sont partiellement pris en charge par OCAPIAT. Nos sessions sont également accessibles aux ressortissants agricoles et autres publics à des conditions tarifaires ad hoc.

Prérequis - Pour la plupart des stages, aucune connaissance préalable n'est exigée sauf mentions spéciales.

Participations financières

« Bénéficiaires VIVEA »

- actifs non-salariés des entreprises agricoles (chefs d'exploitation, aides familiaux, conjoints collaborateurs, cotisants de solidarité) à jour de leur contribution à VIVEA* et n'ayant pas consommé leur forfait annuel de 2250€ de l'année civile en cours

- personnes en cours d'installation ayant passé un entretien PPP, uniquement pour certaines formations dites « techniques », en adéquation avec les besoins en compétences listés dans le compte rendu de cet entretien. Renseignements auprès de VIVEA : 0561003190. Pour ces publics, VIVEA finance à de rares exceptions près, la totalité des frais pédagogiques de nos stages à condition que le crédit annuel (2250 €) permette de couvrir les frais de la formation. Dans le cas contraire, le reste à charge sera demandé au bénéficiaire sous la forme d'une « contribution stagiaire ». Pour les quelques stages payants, le tarif est précisé sur le programme qui sera adressé avant l'inscription définitive.

« Autres statuts » : Les détails tarifaires sont indiqués sur chaque bulletin d'inscription. Pour les salariés d'exploitation relevant d'OCAPIAT, et pour les autres statuts du secteur agricole, la part financière à la charge du stagiaire ou de l'employeur peut être variable. Le participant et/ou son employeur doit se rapprocher de son fonds de formation/opérateur de compétences afin de connaître les possibilités de prise en charge.

Renseignements et modalités d'inscription - Pour se **préinscrire**, il est possible au choix d'utiliser le formulaire sur notre site internet ou d'adresser un mail. Environ un mois et demi avant le début de la formation, un bulletin d'inscription définitif et un programme détaillé sont envoyés en précisant le déroulement et les aspects pratiques du stage (intervenants, dates, lieux, horaires, tarif). **L'inscription définitive sera prise en compte si et seulement si nous recevons le bulletin d'inscription accompagné du règlement.**

A compter du 01/01/2022, pour les ressortissants VIVEA, la prise en charge est conditionnée à la présence d'une adresse mail valide sur le compte VIVEA et à la validation électronique lors de l'inscription (« consentement électronique »). L'absence de validation par mail conduira à une facturation des frais pédagogiques de la formation. *

Le stage peut être facturé en totalité au stagiaire dans le cas où les cotisations VIVEA ne seraient pas à jour ou en cas d'absence de validation électronique de l'inscription. La régularisation de la situation avant la formation se fait auprès de la MSA

Modalités de règlement - Lors de l'inscription, il est demandé d'établir un chèque en règlement des frais d'inscription s'il y a lieu et des repas (**15,90€/ repas**), à l'ordre de « Agent comptable de la Chambre d'agriculture du Tarn » selon le montant précisé sur chaque programme détaillé de formation. La participation aux repas n'est pas obligatoire mais le chèque des repas l'est : **il a valeur de caution et son dépôt est obligatoire à l'inscription. Tout repas commandé et non annulé la veille avant 10 h sera facturé au participant qui aura coché sur son bulletin d'inscription son intention de déjeuner le jour de la formation.**

Gestion des inscriptions – Les bulletins d'inscription et règlement sont traités par ordre d'arrivée au courrier. Si nous n'avons plus de place, nous recontactons le stagiaire pour le lui signaler.

Annulations / Absentéisme

Annulation du fait du stagiaire - Tout désistement en cours de formation (sauf cas de force majeure), entraînera l'encaissement de l'intégralité des frais d'inscription.

Annulation du fait de la Chambre d'agriculture – L'organisme de formation se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter un stage, en particulier si le nombre d'inscrits est insuffisant. Dans ce cas, les inscrits sont informés dans les meilleurs délais et la participation financière leur sera retournée.

Absentéisme - La présence non assidue pourra entraîner l'encaissement de l'intégralité des frais d'inscription. En cas d'absence, des solutions d'adaptation de parcours peuvent être mise en place par les responsables de stage.

Horaires - Pour tenir compte des contraintes d'emplois du temps des agriculteurs, les journées démarrent généralement entre 9h et 9h30 et se terminent entre 17h et 17h30.

Responsable de stage - Chaque formation est encadrée par un responsable de stage qui est l'interlocuteur privilégié.

Justificatifs de formation - Une attestation de formation est adressée à chaque participant à l'issue du stage, ainsi qu'une facture acquittée.

La Chambre d'agriculture du Tarn est certifiée pour ses activités formation - engagement REF 221 AFNOR

Enquête de satisfaction 2021 (auprès d'un échantillon de 1150 stagiaires) :

- « satisfaction générale » : 8,69 / 10
- « réponse aux attentes » : *oui* à 99%
- « organisation générale » : *satisfaction* à 99%
- « appréciation des interventions » *positives* à 100%
- « valorisation des acquis en exploitation » *oui* à 75%





PRODUCTIONS ANIMALES / CONDUITE D UN ATELIER

INSTALLER UN PETIT RUCHER (BIO OU CONVENTIONNEL) SUR SON EXPLOITATION - INITIATION
3 mai et 7 juin 2022

BULLETIN D'INSCRIPTION



A renvoyer à votre conseiller :

Mme CAMAZON Stéphanie - Chambre d'agriculture
 96, rue des agriculteurs – CS 53270
 81011 ALBI CEDEX 9

Par courrier, accompagné de votre chèque de réservation, avant le :

25 avril 2022

▲ les premiers bulletins renvoyés auront la priorité

✍ pensez à dater et signer au verso !

Coordonnées du stagiaire

.....

NOM Prénom :

date et lieu de naissance : / / à

adresse postale :

.....

adresse électronique (obligatoire) Code postal : Commune :

.....

téléphone fixe / portable : @

.....

Statut du stagiaire à cocher	Coûts :	Démarches supplémentaires :
<input type="checkbox"/> Contributeurs VIVEA à jour des cotisations MSA et n'ayant pas atteint le plafond annuel de 2250 € : <input type="checkbox"/> agriculteur <input type="checkbox"/> cotisant de solidarité <input type="checkbox"/> conjoint cotisant <input type="checkbox"/> aide familiale	406 € Les frais pédagogiques du stage sont totalement pris en charge par VIVEA.	Le justificatif d'éligibilité <u>pourra</u> vous être demandé, il peut être directement téléchargé depuis votre espace privé MSA « mes attestations professionnelles » - « attestation de régularité au regard du fonds VIVEA » Le solde de votre compte VIVEA est consultable sur www.vivea.fr en créant votre compte contributeur.
<input type="checkbox"/> Bénéficiaires VIVEA au titre des formations de perfectionnement techniques. (porteurs de projet, en cours d'installation). Entretien PPP réalisé le : après vérification de l'éligibilité de la formation (renseignements auprès de VIVEA et de votre conseiller PPP)		Copie du PPP à fournir dès l'inscription si PPP réalisé hors Tarn. Copie d'écran nominative et datée du solde CPF Attestation d'éligibilité aux conditions de financement VIVEA délivré par le CEPPP Attestation « Engagement du créateur ou repreneur d'exploitation agricole »
<input type="checkbox"/> Participant aux travaux <input type="checkbox"/> conjoint non cotisant <input type="checkbox"/> retraité	118 €	Nous consulter
<input type="checkbox"/> Salarié d'exploitation relevant du fond OCAPIAT (anciennement FAFSEA)	294 €	Contractualisation d'une convention de formation avec l'employeur Possibilité de bénéficier d'une prise en charge par le dispositif « Boost Compétences » : renseignements et démarches auprès d'OCAPIAT pour les entreprises relevant d'OCAPIAT
<input type="checkbox"/> Autre public	406 €	Nous consulter

INSCRIPTION AU(X) REPAS
merci de cocher votre choix

OUI NON

NB : la commande d'un repas peut être annulée jusqu'à la veille d'une formation 10h, l'annulation est indispensable pour éviter la facturation.

Les **frais d'inscription** du stage correspondent aux **frais de repas**, soit 2 x 15,90€ = **31,80 €** par chèque libellé à l'ordre de l'Agent Comptable CA81.

- Si vous cochez « non », vous ne déjeunez pas avec le groupe et votre chèque vous sera restitué à l'issue de la formation.
- Si vous cochez « oui », vous déjeunez avec le groupe et les repas commandés au restaurateur seront facturés, le chèque sera encaissé au titre des frais de repas.

..... / / ou / / / /
..... / /

Dans un souci de constante amélioration des formations que nous vous proposons, il est important pour nous de recueillir des informations sur vos attentes. Pour nous aider, merci de répondre aux questions ci-dessous.

Avez-vous déjà suivi une formation sur ce thème ?

- Non
- Oui, laquelle et quand ?

.....
.....

Avez-vous déjà des ruches ? OUI NON
Si oui : combien ?

Certification en AB pour les ruches : OUI NON

Décrivez en quelques mots votre projet apicole :

.....
.....
.....

Quelles sont vos interrogations, vos questionnements quant à la mise en place d'un rucher ?

.....
.....
.....
.....

Comment avez-vous eu connaissance de ce stage ? Par (plusieurs réponses possibles) :

- Le catalogue formation
- Le bouche à oreille
- Internet
- La presse agricole
- Un conseiller
- Un courrier
- Autre :

La signature du bulletin d'inscription vaut pour acceptation des conditions générales de vente indiquées au dos du programme de stage

 **date et signature :**

Protection des données personnelles

Les données personnelles recueillies par la Chambre d'agriculture du Tarn à l'aide de ce bulletin d'inscription sont nécessaires à la gestion de l'action de formation à laquelle vous vous êtes inscrit.
Conformément au règlement n°2016/679, dit Règlement général pour la protection des données (RGPD) et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire dudit contrat est informé que les informations à caractère personnel qu'il communique sont enregistrées dans la base de données client des Chambres d'agriculture d'Occitanie uniquement accessible à ses salariés. L'objectif est de vous communiquer des informations dans le cadre notre mission de service public mais aussi de vous tenir informé des prestations, formations, des actualités et opportunités susceptibles de vous intéresser, d'accomplir nos missions d'intérêt général, assurer l'exécution de la prestation, vérifier la validité des informations nécessaires au paiement de cette prestation et réaliser des valorisations statistiques.
Notre base de données est limitée à un usage interne et les données qu'elle contient ne sont pas communiquées à des tiers. La durée de conservation de vos données est liée à nos délais de conservation en cas de contrôle et à nos obligations d'archivage en tant qu'organisme public. En tout état de cause nous nous engageons à les conserver dans des délais raisonnables.
Vous retrouverez toutes les informations sur vos droits et notre politique de protection des données personnelles sur notre site internet à l'adresse suivante <https://tarn.chambre-agriculture.fr/pratique/donnees-personnelles-ca81/>